

## COMMUNE DE MORNE A L'EAU

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 08- 09 -2013

**L'an deux mille treize et le quatre Septembre**

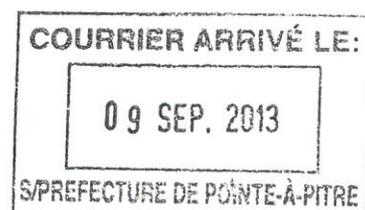
Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en la maison commune, sous la présidence de Madame Victoire JASMIN, 1ere adjointe au Maire, par suite de sa convocation du 28 Aout 2013.

**Etaient présents (23)**: Madame Victoire JASMIN (1ere Adjointe-Présidente de séance), Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHXAD, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Madame Maud URSULE , Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Hugues MARIE, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Jean BARDAIL, Monsieur Sylvain FLEREAU, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Léonard JERUL.

**Etaient absents et représentés (01)** : Monsieur Jean-Claude LOMBION,

**Etaient absents (09)** :, Madame Henriette ALEXIS, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Bernard BOURGAREL, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Daniello FOULE, Madame Roselyne CARDOVILLE, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Monsieur Eric MANNE.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33  
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le Secrétariat.



# DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2013-05

Le Conseil municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le budget principal voté le 13 Mars 2013 ;

Vu la lettre du 03 Juillet 2013 de Madame la Présidente du Conseil Régional de la Guadeloupe portant notification d'une subvention de 216 249 € allouée à la commune par la commission permanente, du 31 Mai 2013, de la même assemblée pour la prise en charge à hauteur de 15% du SMIC brut, charges patronales non comprises, de vingt emplois d'avenir ;

Vu la décision de financement de l'ADEME du 26 Juillet 2013 N° 1343C0051 octroyant une subvention de 6 387,50 € à la ville concernant l'opération « Etude de faisabilité pour la mise en place d'installations solaires thermiques et d'éclairages performants par la commune » ;

Vu la délibération de la commission permanente du conseil Régional du 30 Avril 2013 N°CR/13/381 allouant une subvention de 8 798,97 € à la ville pour financer le programme d'actions de sensibilisation et d'information sur la gestion des déchets ;

Vu la décision de financement de l'ADEME du 29 Mai 2013 N° 1343C0022 octroyant une subvention de 14 664,95 € à la ville concernant l'opération « Programme d'actions de sensibilisation et d'information sur la gestion des déchets » ;

Après échanges de vues et délibération ;

A l'unanimité ;

## DECIDE

1) De modifier le budget 2013 comme suit :

RECETTE				INVESTISSEMENT			
OPERATION /CHAP	ARTICLE	FONCTION	MONTANT	OPERATIONS/CHAP	ARTICLES	FONCTION	MONTANT
13	1328	814	6 387,50	824	2031	814	6387,50
FONCTIONNEMENT				DEPENSES			
74	7472	523	216 249,00	012	64168	020	216 249,00
74	7478	812	14 664,95	011		812	23 463,92
74	7472	812	8 798,97				

L'ordonnateur et le comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente.

**COURRIER ARRIVÉ LE:**  
**09 SEP. 2013**  
 S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition conforme.  
 P. Le Maire Emp.  
 Madame Victoire JASMIN  
 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire  
 Victoire JASMIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.